



RCS : GRENOBLE

Code greffe : 3801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de GRENOBLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2006 B 00609

Numéro SIREN : 489 466 599

Nom ou dénomination : A2C - ALPES CONSTRUCTIONS CONTEMPORAINES

Ce dépôt a été enregistré le 06/10/2017 sous le numéro de dépôt B2017/015224

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n°de dépôt : **B2017/015224**
n°de gestion : **2006B00609**
n°SIREN : **489 466 599 RCS Grenoble**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Grenoble certifie avoir procédé le 06/10/2017 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

A2C - ALPES CONSTRUCTIONS CONTEMPORAINES - Société par actions simplifiée
340 rue de L'eygala Zone Centr'Alp 38430 Moirans -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2016

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels



1326206

Désignation de l'entreprise : ALPES CONSTRUCTIONS CONTEMPORAINES A2C		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12	
Adresse de l'entreprise 340 RUE DE L'EYGALA		38430 MOIRANS	
Durée de l'exercice précédent* 12		Néant ☐	
Numéro SIRET* 4 8 9 4 6 6 5 9 9 0 0 0 2 9			
		Exercice N clos le 13 11 22 01 16	
		N-1 13 11 22 01 15	
		Net 3	
		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I) AA			
Frais d'établissement * AB		AC	
Frais de développement * CX		CQ	
Concessions, brevets et droits similaires AF		9 030 AG	
Fonds commercial (1) AH		AI	
Autres immobilisations incorporelles AJ		960 AK	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL		AM	
Terrains AN		AO	
Constructions AP		AQ	
Installations techniques, matériel et outillage industriels AR		6 553 AS	
Autres immobilisations corporelles AT		23 897 AU	
Immobilisations en cours AV		3 453 AW	
Avances et acomptes AX		1 247 AY	
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS		CT	
Autres participations CU		9 900 CV	
Créances rattachées à des participations BB		9 900 BC	
Autres titres immobilisés BD		160 BE	
Prêts BF		160 BG	
Autres immobilisations financières BH		191 155 BI	
TOTAL (II) BJ		220 868 BK	
Matières premières et approvisionnements BL		40 440 BM	
En cours de production de biens BN		204 668 BO	
En cours de production de services BP		1 094 053 BQ	
Produits intermédiaires et finis BR		3 390 953 BS	
Marchandises BT		4 693 005 BU	
Avances et acomptes versés sur commandes BV		BW	
Clients et comptes rattachés (3)* BX		427 300 BY	
Autres créances (3) BZ		890 514 CA	
Capital souscrit et appelé, non versé CB		673 018 CC	
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :) CD		CE	
Disponibilités CF		249 886 CG	
Charges constatées d'avance (3)* CH		950 CI	
TOTAL (III) CJ		62 291 CK	
Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV) CW		5 836 160	
Primes de remboursement des obligations (V) CM		6 040 828	
Ecart de conversion actif* (VI) CN		8 605 466	
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO		40 440	
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	
Clause de réserve de propriété : *		(3) Part à plus d'un an : CR	
Immobilisations		Stocks	
		Créances :	

Désignation de l'entreprise : ALPES CONSTRUCTIONS CONTEMPORAINES A2C

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

		Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :300.000.....)	DA	300 000	952 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	24 079	21 191	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	55 754	875	
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	48 336	57 767	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)		DL	428 169	1 031 833
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
TOTAL (II)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	191 095	217 004	
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR	191 095	217 004	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	1 736 106	2 544 278	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	1 129 933	643 349	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	1 314 511	657 670	
	Dettes fiscales et sociales	DY	103 517	119 127	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	1 137 498	283 204	
Compte régul.	EB		3 109 001		
TOTAL (IV)		EC	5 421 565	7 356 629	
Ecart de conversion passif * (V)		ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	6 040 828	8 605 466	
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	3 888 401	5 889 118		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	199 974	991 174		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise :		ALPES CONSTRUCTIONS CONTEMPORAINES A2C				Néant ☐ *	
		Exercice N				Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC	
	Production vendue { biens* services*	FD	3 010 089	FE	2 643 457	FF	5 653 547
		FG	153 942	FH		FI	153 942
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	3 164 031	FK	2 643 457	FL	5 807 488
	Production stockée*					FM	(2 285 437)
	Production immobilisée*					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	28 001
	Autres produits (1) (11)					FQ	46 266
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	3 596 319
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	155 809
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	(85 617)
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	3 200 403
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	19 974
	Salaires et traitements*					FY	57 361
	Charges sociales (10)					FZ	21 675
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions				GA	1 619
						GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD		
	Autres charges (12)				GE	1 232	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	3 458 072
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	138 247
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*			(III)	GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*			(IV)	GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	10	
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM		
	Différences positives de change				GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO		
Total des produits financiers (V)					GP	10	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	83 711	
	Différences négatives de change				GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT		
	Total des charges financières (VI)				GU	83 711	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	(83 701)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	54 546	

4

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : ALPES CONSTRUCTIONS CONTEMPORAINES A2C

Néant ☐

		Exercice N		Exercice N-1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	9 353		20 937	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	3 804			
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC				
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	13 157		20 937	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE			1 540	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	3 804			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG				
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	3 804		1 540	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	9 353		19 397	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ				
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	15 563		21 563	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	3 609 486		2 467 115	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	3 561 150		2 409 348	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	48 336		57 767	
REVENUS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO				
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY				
		IG				
	(3) Dont { - Crédit bail mobilier * - Crédit bail immobilier	HP				
		HQ				
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH				
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ				
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK				
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	IX				
	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC				
	(6ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD				
	(9) Dont transferts de charges	A1	2 093		12 437	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2				
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3				
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4				
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9					
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)		Exercice N			
	Cf état annexe		Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
		3 804		13 157		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N				
		Charges antérieures		Produits antérieurs		

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ANNEXE DÉCLARATION 2053

Désignation de l'entreprise :

31/12/2016

[illegible]

Désignation de l'entreprise : ALPES CONSTRUCTIONS CONTEMPORAINES A2C										Néant		*
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations				
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	9 990	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9			KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1			KM		KN		KO	
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2			KP		KQ		KR
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					KS	6 553	KT		KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *					KV		KW		KX	
		Matériel de transport *					KY		KZ		LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique					LB	23 525	LC		LD	3 825
	Emballages récupérables et divers *					LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes					LK		LL		LM		
	TOTAL III					LN	30 077	LO		LP	3 825	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T	
Autres participations					8U	9 900	8V		8W			
Autres titres immobilisés					1P	160	1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières					1T	227 526	1U		1V	(32 567)		
TOTAL IV					LQ	237 586	LR		LS	(32 567)		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)							ØG	277 654	ØH		ØJ	(28 742)
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4		
				par virement de poste à poste 1		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2						
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO		LV		LW	9 990	1X	9 990	
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencés et am. des constructions			IS		MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MK	6 553	ML	6 553	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers			IU		MM		MN		MO	
		Matériel de transport			IV		MP		MQ		MR	
		Matériel de bureau et mobilier informatique			IW		MS		MT	27 350	MU	27 350
	Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes			NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III			IY		NG		NH	33 902	NI	33 902	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		ØU		M7		ØW	
Autres participations			IO		ØX		ØY	9 900	ØZ	9 900		
Autres titres immobilisés			II		2B		2C	160	2D	160		
Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E	3 804	2F	191 155	2G	191 155		
TOTAL IV			I3		NJ	3 804	NK	201 215	2H	201 215		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					I4		ØK	3 804	ØL	245 108	ØM	245 108

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SODACO

Formulaire obligatoire (article 33 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : ALPES CONSTRUCTIONS CONTEMPORAINES A2C

Néant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE	9 990	PF		PG		PH	9 990
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	6 553	QA		QB		QC	6 553
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	22 278	QM	1 619	QN		QO	23 897
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
	TOTAL III	QU	28 831	QV	1 619	QW		QX	30 450
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)	ON	38 821	OP	1 619	OQ		OR	40 440

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissement	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
TOTAL I							
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
TOTAL II							
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	SS	S6	S7	S8	S9	S4
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T2
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9
	TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM			X8
TOTAL IV							
Total général (I+II+III+IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non venant (NP + NQ + NR)	NW						
		Total général non venant (NS + NT + NU)		NY		Total général non venant (NW - NY)	
						NZ	

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SODACO

Désignation de l'entreprise : ALPES CONSTRUCTIONS CONTEMPORAINES A2C

Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
		1	2	3	4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C
		- corporelles	6E	6F	6G
		- titres mis en équivalence	O2	O3	O4
		- titres de participation	9U	9V	9W
		- autres immobilisations financières(1)*	O6	O7	O8
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
	Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF	
		- financières	UG	UH	
		- exceptionnelles	UJ	UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Formulaire obligatoire (article 53
A du Code Général des Impôts)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : ALPES CONSTRUCTIONS CONTEMPORAINES A2C										Néant ☐	
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN			
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US			
	Autres immobilisations financières			UT	191 155	UV	25 000	UW	166 155		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA							
	Autres créances clients			UX	427 300		427 300				
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)			Z1							
	Personnel et comptes rattachés			UY							
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ							
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	8 300		8 300				
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	252 032		252 032				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN	10 229		10 229				
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)			VC	383 261		383 261				
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	19 196		19 196				
	Charges constatées d'avance			VS	950		950				
TOTAUX				VT	1 292 424	VU	1 126 269	VV	166 155		
RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice			VD						
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice			VE						
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF						
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	202 942		202 942					
	à plus de 1 an à l'origine		VH								
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	7 802		7 802						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	1 314 511		1 314 511						
Personnel et comptes rattachés		8C	4 661		4 661						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	9 812		9 812						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	87 937		87 937					
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	1 107		1 107					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	1 122 131		1 122 131						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	1 137 498		1 137 498						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX				VY	3 888 401	VZ	3 888 401				
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032					

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : ALPES CONSTRUCTIONS CONTEMPORAINES A2C		Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 3 1 1 2 2 0 1 6													
I. RÉINTEGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE													
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés				moins part déductible *		à réintégrer :		WA	48 336					
			de son conjoint								WB						
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD			Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE			WC						
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF			Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprise à l'IS)		WG			XE						
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA			(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		RB									
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI			Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX			XW						
	Amendes et pénalités		WJ			Charges financières (art. 212 bis)*		XZ									
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*												XY				
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)												I7	15 563			
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.		WL			Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7			K7					
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme				- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)						I8						
					- imposées au taux de 0 %						ZN						
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *				- Plus-values nettes à court terme						WN						
						- Plus-values soumises au régime des fusions						WO					
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)														XR			
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU			Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW			WQ	6 055				
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (Art.209C)		SX			Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8								
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage														Y1			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage														Y3			
TOTAL I												WR	69 954				
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE													
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *														WS			
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)														WT			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme				- imposées au taux de 15 % (16% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						WU						
					- imposées aux taux de 0 %						WV						
					- imposées aux taux de 19 %						WH						
					- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures						WP						
					- imputées sur les déficits antérieurs						WW						
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %										XB						
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*										I6						
Régime des sociétés mères et des filiales *		(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations		2A							WZ						
Produit net des actions et parts d'intérêts :												XA					
Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.														ZY			
Majoration d'amortissement *														XD			
Mesures d'inclusion	Abattement sur le bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9			Entreprises nouvelles 44 sexies	L2			Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5			XF			
		Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)	L6			Sociétés d'investissement immobiliers cotées (art. 208C)	K3			Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)	PA						
		Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies et octies A)	QV			Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	1F			Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)	XC						
												PC					
		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)															
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)														XS			
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)		Dont déduction exceptionnelle pour investissement *		X9			Créance dérogée par le report en arrière du déficit		ZI			XG	2 299				
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage														Y2			
TOTAL II												XH	2 299				
III. RÉSULTAT FISCAL																	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables		bénéfice (I moins II)		XI			67 655				XJ						
		déficit (II moins I)															
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL													
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*												XL					
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN			67 655				XO						

QUADRATUS Informatique

Désignation de l'entreprise : ALPES CONSTRUCTIONS CONTEMPORAINES A2C

Néant ☐

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)

K4

Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)

K5

Déficits reportables (différence K4 - K5)

K6

Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)

YJ

Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)

YK

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées
sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 1er du CGI. dotations de l'exercice

ZT

3 223

III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler, sur feuillet séparé)

Dotations de l'exercice

Reprises sur l'exercice

Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles
pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 2 du CGI *

ZV

ZW

Provisions pour risques et charges *

8X

8Y

8Z

9A

9B

9C

Provisions pour dépréciation *

9D

9E

9F

9G

9H

9J

Charges à payer

9K

9L

9M

9N

9P

9R

9S

9T

TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)

YN

YO

à reporter au tableau 2058-A :

ligne WI

ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction

Montant au début de l'exercice

Imputations

Montant net à la
fin de l'exercice

L1

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS
art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher)

XU

☐

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

11

**TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : ALPES CONSTRUCTIONS CONTEMPORAINES A2C															Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie			OC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves		- Réserves légales	ZB	2 888					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie			OD	57 767		Dividendes		- Autres réserves	ZD	54 879					
	Prélèvements sur les réserves			OE			Autres répartitions			ZE						
							Report à nouveau			ZF						
	TOTAL I			OF	57 767		(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)			ZG						
										TOTAL II	ZH	57 767				
DISTRIBUTIONS (Article 235 ter ZCA)																
Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice													XV			
RENSEIGNEMENTS DIVERS																
Exercice N : Exercice N-1 :																
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)			J7			YQ									
	- Engagements de crédit-bail immobilier						YR									
	- Effets portés à l'escompte et non échus						YS									
DETAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	- Sous-traitance						YT	2 952 930		2 097 500						
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)			J8			XQ	37 978		33 220						
	- Personnel extérieur à l'entreprise						YU									
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	35 103		31 421						
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV	47 647		12 795						
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)			ES			ST	126 747		58 463						
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	3 200 403		2 233 399						
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE						YW	1 200		(1 493)						
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)			ZS			9Z	18 774		13 667						
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052						YX	19 974		12 174						
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée						YY	824 595		539 468						
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	493 061		380 632						
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS1 ou modèle 2460 de 2016)*						OB	56 322								
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						OS									
	- Effectif moyen du personnel * (dont: apprentis: handicapés):						YP	2		2						
	- Effectif affecté à l'activité artisanale						RL									
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK		%		%					
	- Numéro de centre de gestion agréé *			XP			- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I.)			Si oui cocher 1 Sinon 0						
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG									
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.			JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL						
						Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC						
	Groupe : résultat d'ensemble.			JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO						
						Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF						
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale			JH		N° SIRET de la société mère du groupe			JJ							

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : ALPES CONSTRUCTIONS CONTEMPORAINES A2C

Néant ☐

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1	CAUTION LOYER BUR	3 804			3 804
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente ⑦		Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
				19 %	15 % ou 16 %	0 %	
I - Immobilisations *	1	3 804					
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne ⑨)						
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne ⑩)						
CADRE C : autres plus-value taxable à 19 % ⑪)			(A)	(B) (ventilation par taux)		(C)	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Néant ☒

A

Origine

Montant net
des plus-values
réalisées*

Montant
antérieurement
réintégré

Montant compris
dans le résultat
de l'exercice

Montant
restant à
réintégrer

Plus-values réalisées
au cours de
l'exercice

Imposition répartie

sur 3 ans (entreprises à l'IR)

sur 10 ans

sur une durée différente (art.39
quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)

TOTAL 1

Plus-values réalisées
au cours des
exercices antérieurs

Imposition répartie

sur 3 ans au titre de

N-1

N-2

N-1

110

Sur 10 ans ou sur une durée
différente (art. 39 quaterdecies

N-3

N-4

1 ter et 1 quater du CGI)

N-5

(à préciser) au titre de :

N-6

N-7

218

N-9

TOTAL 2

B

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐

Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission

7

Plus-values d'apport à une société d'une activité

Origine des plus-values et date
des fusions ou des apports

Montant net des plus-values réalisées à l'origine

Montant anté-
neurement réintégré

Montant rapporté au
résultat de l'exercice

Montant restant
à réintégrer

TOTAL

Désignation de l'entreprise : ALPES CONSTRUCTIONS CONTEMPORAINES A2C

Néant ☒

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ① ou 16% ②

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ①*

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ①*

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 16%	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 %	Solde des moins-values à 16%
①		②	③	④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
		À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 du CGI)	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI)	À 15 % ou à 16,5 % (1)		
①		②	③	④	⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : ALPES CONSTRUCTIONS CONTEMPORAINES A2C

Néant ☒ *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : ALPES CONSTRUCTIONS CONTEMPORAINES A2CNéant ☐ *Si entreprise membre d'une intégration fiscale, indiquez le SIREN de la tête de groupe : Exercice ouvert le : 01012016et clos le : 31122016Durée en nombre de mois 12**I - Production de l'entreprise**

Ventes de marchandises	OA	
Production vendue - Biens	OB	5 653 547
Production vendue - Services	OC	153 942
Production stockée	OD	(2 285 437)
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère commercial	OF	
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opération faites en commun	OH	46 266
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	2 093
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 1	OM	3 570 411

II - Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)

Achats de marchandises (droits de douanes compris)	ON	
Variation de stock (marchandises)	OO	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	OP	155 809
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)	OQ	
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	OR	3 170 861
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	1 232
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY	
Taxes sur le C.A autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I.P.P.	OZ	
Fraction des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
TOTAL 2	OJ	3 327 902

III - Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 - TOTAL 2	OG	242 509
-----------------------------	--------------------------	-----------	----------------

IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1329 et la 1330-CVAE)	SA	242 509
--	-----------	----------------

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous
et la donnée de la ligne SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	5 809 581
Période de référence	GY	01/01/2016
Date de cessation	GZ	31/12/2016
	HR	

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2016-07 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit à recevoir relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 0 €. La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.

L'utilisation du CICE dans l'entreprise

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises. Au titre de l'année civile écoulée, nous avons dégagé un crédit d'impôt de 2 299 €, que nous avons affecté principalement à des efforts en matière de :

Description des efforts	Montant
- investissement :	
- recherche :	
- d'innovation :	
- formation :	
- recrutement :	
- prospection de nouveaux marchés :	
- transition écologique et énergétique :	
- reconstitution des fonds de roulement :	
Total	2 299

Il n'a donc permis ni de financer une hausse de la part des bénéfices distribués, ni d'augmenter les rémunérations des dirigeants.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

Cf Dossier Fiscal

Etat des amortissements

Cf Dossier Fiscal

Etat des provisions

Cf Dossier Fiscal

Etat des échéances des créances et des dettes

Cf Dossier Fiscal

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	100.0000	9 520		6 520	3 000

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Créances immobilisées

(PCG Art. 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.
Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des produits et en cours

(PCG Art. 831-2)

Les produits et en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Dépréciation des stocks

(PCG 831-2/3.2 et 831-2/6)

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

Produits à recevoir

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	5 264
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	230 038
Dettes fiscales et sociales	3 223
Autres dettes	111
Total	238 637

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	950
Total	950

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation du chiffre d'affaires net

(PCG Art. 831-2/14)

Copie certifiée conforme
Le Président

"A2C - ALPES CONSTRUCTIONS CONTEMPORAINES"

Société par actions simplifiée
au capital de 300 000 €uros
Siège social à MOIRANS (38430)
340 rue de l'Eygala Zone Centr'Alp
489 466 599 RCS GRENOBLE

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
COURRIER

- 6 OCT. 2017

GRENOBLE

PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

SOUMISE A L'ASSEMBLEE GENERALE

ORDINAIRE DU 30 JUIN 2017

L'Actionnaire unique décide d'affecter les résultats de l'exercice, soit un bénéfice s'élevant à la somme de QUARANTE HUIT MILLE TROIS CENT TRENTE CINQ €UROS ET QUATRE VINGT HUIT CENTS (48 335.88 €uros), comme suit :

- 5 % à la "réserve légale" 2 416.79 €
- Dotation du solde au compte "autres réserves" 45 919.09 €

Par ailleurs, il est rappelé qu'aucun dividende, éligible ou non à la réfaction prévue par l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts, n'a été mis en distribution au titre des trois derniers exercices.

VOTE DE L'ASSEMBLEE

Cette résolution, mise aux voix, est **adoptée à l'unanimité**

**A2C – ALPES CONSTRUCTIONS
CONTEMPORAINES**

340 Rue de l'Eygala
38430 MOIRANS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 Décembre 2016

A l'associé unique,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 Décembre 2016, sur :

- Le contrôle des comptes annuels de la société ALPES CONSTRUCTIONS CONTEMPORAINES, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- La justification de nos appréciations ;
- Les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

L'annexe des comptes annuels présente les règles et méthodes comptables, nous nous sommes attachés à vérifier leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents adressés à l'associé unique sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Grenoble,
Le 13 juin 2017



**Le Commissaire aux comptes
SARD Cabinet MEUNIER
Représenté par Stéphane MEUNIER**